

<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/1700-construire-un-projet-de-telemedecine>

La Télémédecine en action : Construire un projet de télémédecine

Sommaire

1. Introduction
- 2. Définir le projet médical**
3. Concevoir l'organisation
4. Décliner les processus de r...
 - 4.1. Processus générique de ré...
 - 4.2. Détail des activités du p...
5. Déployer, évaluer et pérenn...
6. Fiches pratiques de mise en...
 - 6.1. Fiche 1 : Gouvernance
 - 6.2. Fiche 2 : Pilotage et ges...
 - 6.3. Fiche 3 : Ressources Huma...
 - 6.4. Fiche 4 : Formation
 - 6.5. Fiche 5 : Communication
 - 6.6. Fiche 6 : Système d'infor...
 - 6.7. Fiche 7 : Logistique et m...
 - 6.8. Fiche 8 : Post-déploiemen...

↪ 2. Définir le projet médical

Cette première étape est à réaliser pour tout projet de démarrage d'une nouvelle activité de télémédecine par le porteur du projet. L'Agence régionale de santé (ARS), dans son rôle de pilote de l'offre de soins, est d'un appui précieux pour réaliser cette étude.

Pour une pathologie ou une filière donnée, les objectifs de prise en charge sont définis par chaque ARS et déclinés dans le Schéma régional d'organisation des soins (SROS). La télémédecine est une modalité pouvant contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

La première étape de la démarche consiste à identifier les besoins de la population et à évaluer la capacité des ressources présentes à répondre à ces besoins afin d'identifier les lacunes de prise en charge que la télémédecine pourrait contribuer à combler ou les améliorations qu'elle pourrait y apporter. En effet, si la télémédecine peut être une réponse à une carence dans la prise en charge d'un patient (manque de ressources localement, compétences rares...), elle peut également représenter une opportunité d'améliorer la prise en charge existante. On peut citer par exemple :

- Réduction des délais de prise en charge par le renforcement de la gradation des soins ;
- Amélioration des conditions de vie des patients, par exemple en permettant le maintien sur le lieu de vie (non déplacement de la personne âgée...);
- Prévention des hospitalisations évitables, soutien au développement de la chirurgie ambulatoire grâce à un suivi par télémédecine, entraînant également une réduction des coûts de prise en charge.

Évaluer l'adéquation de l'offre actuelle avec les besoins

Identifier les besoins de la population

La détermination des besoins à satisfaire va dépendre des caractéristiques de la population visée et doit intégrer son évolution dans le temps, liée à différents facteurs qu'ils soient démographiques, médicaux ou économiques. Les besoins réels et potentiels ainsi définis sont ensuite confrontés à la capacité de prise en charge de l'organisation actuelle.

Confrontation des besoins à la capacité des ressources en place à y répondre

La détermination de la capacité de prise en charge intègre deux aspects : la disponibilité des ressources, d'une part, et la disponibilité des compétences nécessaires à la prise en charge des patients, d'autre part.

L'évaluation de la couverture actuelle des besoins de la population doit prendre en compte aussi bien les aspects géographiques (temps d'accès au professionnel médical compte tenu de la géographie du territoire ou de ses dessertes) que les considérations d'efficacité liées notamment à la limitation du coût des transports ou à la prévention des hospitalisations.

Ces deux analyses, des besoins à couvrir, d'une part, et des capacités de prise en charge, d'autre part, permettent de mettre en évidence les besoins non encore couverts par l'offre actuelle afin de définir le projet médical qui permettra de répondre à ces carences ou d'apporter des améliorations dans la prise en charge.

Définir la place de la télémédecine dans le projet médical

Le projet médical définit les actions de couverture à mettre en œuvre pour répondre aux carences mises en évidence au terme de la première étape. Il aborde également les évolutions à apporter aux prises en charge pour améliorer les conditions de vie des patients et des professionnels de santé ou accroître leur efficacité.

La télémédecine peut constituer une réponse efficace aux objectifs du projet médical. Aussi, une organisation de télémédecine peut être montée pour contribuer à l'atteinte.

Les objectifs du projet médical sont ainsi déclinés en actions de couverture parmi lesquelles certaines s'appuient sur la télémédecine.

Ainsi, au terme de cette première étape de la démarche, les moyens à mettre en œuvre, et en particulier l'usage des services de télémédecine, sont fixés.

Il s'en déduit une organisation de télémédecine définissant les liens de télémédecine à mettre en place qui peuvent être combinés pour former des modèles d'organisation et répondre ainsi à l'ensemble des contraintes d'un périmètre.

Glossaire

ARS
.....
personne
.....
SROS
.....

Date de parution : 01/02/2016

Télécharger la production